

Pierre Béhel

**Après la
messe rouge**

Roman

Après la messe rouge

Cette oeuvre est la propriété exclusive de Pierre Béhel. Elle est protégée par les lois et conventions internationales en vigueur sur la propriété intellectuelle.

En France, la loi du 11 mars 1957 n'autorise sans autorisation expresse de l'auteur que les copies et reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste ainsi que les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

Pour les autorisations et conditions de diffusion, d'adaptation et de traduction, merci de vous reporter au site web de l'auteur qui précise les différentes licences disponibles.

Coordonnées et mentions légales sur le site web de l'auteur :

<http://www.pierrebehel.com>

Après la messe rouge

Retrouvez l'ensemble des oeuvres de Pierre Béhel sur son site web :

<http://www.pierrebehel.com>

Après la messe rouge

Après la messe rouge

« Allons célébrer la messe rouge ! »

Vouland

(Député du Gard à l'époque de la Première République. Cité par Jacques Delarue, « *Le métier de bourreau* ».)

Tous les personnages et toutes les situations présentés dans cet ouvrage sont de pure invention. Toute ressemblance avec des faits ou des personnes existants ou ayant existé serait purement fortuite.

Après la messe rouge

Après la messe rouge

Prologue : vendredi 24 février 1865

Après avoir retiré la couverture qu'il avait mise sur l'animal, Jacques Le Chesnoy remonta sur son cheval. Dans tout Paris, les carrosses sortaient peu et bien des conducteurs de fiacres publics refusaient de travailler, craignant de perdre leur cheval ou d'avoir un accident. Il est vrai que les rues de Paris étaient couvertes de neige et il n'était pas rare de se trouver face à des plaques de verglas. Il fallait se méfier : un cheval pourrait aussi y glisser et écraser son maître dans sa chute.

De ce fait, l'enterrement d'Aymeric Le Montoir de Mammès, célèbre avocat depuis des décennies, s'était déroulé en un bien plus petit comité que l'on aurait pu anticiper. Et, pour creuser la tombe, on avait, selon les murmures entendus durant la cérémonie, dû allumer un feu sur la terre pour la rendre davantage meuble. Le cimetière du Père Lachaise comptait donc, depuis le matin, un nouveau résident. Depuis plus d'un demi-siècle, il accueillait l'essentiel des décédés parisiens, riches ou pauvres.

Jusqu'alors associé du défunt, Jacques Le Chesnoy avait été contraint d'honorer la cérémonie de sa présence malgré les circonstances météorologiques. Il laissa partir le corbillard vers l'établissement de pompes

Après la messe rouge

funèbres. Heureusement, les croques-morts continuaient, eux, de travailler, veillant à bien couvrir les chevaux tirant leur sinistre voiture.

Jacques Le Chesnoy ne prit pas le même chemin, descendant au plus court par les petites rues vers la Seine. En effet, dans ces rues sombres et sales, il y avait encore beaucoup de neige et c'était là préférable à des axes plus importants où la glace s'était substituée à la neige.

Heureusement, la neige était tombée durant la nuit et au petit matin. Alors que Jacques Le Chesnoy progressait lentement dans les rues de la rive droite de la Seine, le ciel était d'un bleu pur. L'avocat ne put s'empêcher d'admirer l'azur.

Plus il s'approchait du fleuve, plus il croisait sur son chemin d'immenses chantiers. En allant plaider sur l'île de la Cité, au Palais de Justice, Jacques Le Chesnoy devait traverser des zones entièrement rasées à l'initiative du Préfet, le baron Georges Eugène Haussmann, et de Sa Majesté Impériale. On commençait à peine à reconstruire. Le parvis de la Cathédrale Notre-Dame avait été sextuplé.

Enfin, après près de deux heures de trajet à cheval à une allure d'escargot, l'avocat réussit à franchir le bras droit de la Seine, sur le Pont de Sully, pour arriver sur l'île Saint-Louis. Suivant le quai d'Anjou, il parvint enfin au bâtiment où il logeait.

Après la messe rouge

Il descendit de son cheval et s'engagea, en le tenant par la longe, sous la porte cochère. Il le confia à Jean, qui lui servait de palefrenier, en plus d'homme à tout faire, lui recommandant de bien prendre soin du cheval qui venait de traverser la ville enneigée. Puis il grimpa l'escalier jusqu'à son appartement. Emilie lui ouvrit. Jacques Le Chesnoy demanda à sa domestique de lui préparer un thé pour se réchauffer.

Mais, malgré les feux allumés dans les différentes cheminées, l'appartement restait encore frais. L'avocat regarda sa domestique s'éloigner, ne pouvant s'empêcher de rêver de la trousser. Mais il se devait d'être fidèle à son épouse.

Né le 27 juin 1817, Jacques Le Chesnoy était encore bel homme. Ses cheveux encore bruns, sa taille imposante, d'un mètre soixante-quinze, bien au-dessus de la moyenne, et sa prestance le rendaient séduisant pour bien des femmes. Il n'était pas rare que la gente féminine testât sa fidélité à son épouse.

La domestique revint rapidement dans la pièce de séjour, portant une théière de porcelaine de Limoges fumante. Emeline, l'épouse de l'avocat, s'assit dans le divan face à son époux, toujours installé dans le même fauteuil. Ce dernier achevait de retirer les différentes couches de manteaux et autres vêtements conçus pour affronter le froid.

« Eh bien, mon bon ami, comment s'est passé l'inhumation de votre associé ? »

Après la messe rouge

« Lui, au moins, était mort et n'a pas souffert des conditions épouvantables... »

« Jacques ! » s'offusqua la femme.

Jacques Le Chesnoy sourit. Il aimait, en privé, offusquer son épouse issue d'une petite noblesse normande embourgeoisée depuis près d'un siècle, dès avant la première révolution. Aucun membre de la famille n'avait ainsi eu à subir de raccourcissement, même durant la phase la plus sauvage de la Terreur. L'épouse aimante, voyant le sourire narquois de son mari, se contenta de se taire, montrant sa mauvaise humeur par son expression, tout en servant le thé dans les deux tasses apportées par la domestique.

« Pour répondre à votre question, ma chère, l'enterrement s'est déroulé comme n'importe quel autre. Ennuyeux. Mais, en plus, le froid, la neige et le reste ont dissuadé bien des confrères de faire le déplacement. Les magistrats ont, eux, brillé par leur absence, même le procureur impérial. Etant l'associé du défunt depuis bientôt quinze ans, il aurait été très inconvenant que je fusse absent. »

« Il travaillait encore ? »

« Plus guère, il est vrai. Ses rentes lui assuraient les revenus nécessaires. Sans oublier la location du bureau qu'il me facturait fort cher. »

« Le rez-de-chaussée est prêt ? »

« Oui, je vais aller chercher les archives et les y installer. Il ne reste pas grand'chose. Toutes les affaires

Après la messe rouge

que je suivais ont leurs dossiers déjà transférés, stockés dans ma propre armoire forte. Il ne reste que quelques affaires du cabinet à récupérer. J'irai cette après-midi afin que les choses soient closes et que je puisse libérer le local avant la prochaine échéance de loyer. »

Cette fois, Emeline sourit d'un air satisfait. Elle détestait voir l'argent sortir sans que cela ne soit réellement indispensable. Elle restait normande.

Après le déjeuner, Jacques Le Chesnoy sortit donc de nouveau, se rendant, à pieds cette fois, jusqu'au pavillon occupé par son défunt associé et sa famille, un peu plus loin sur le quai. Il ne prit pas la peine, contrairement à des badauds, de se pencher par-dessus la limite du quai afin de constater à quel point la Seine charriait plus de glace que d'eau.

Il se fit annoncer par le majordome de la maison à qui il confia son manteau et son chapeau. Mais il garda sa grande sacoche où il comptait mettre les dernières pièces à emporter. Philippine Le Montoir de Mammès, née d'Orvannes, se présenta dans les habits de la veuve explorée. Elle jouait bien son rôle bien que chacun sût bien que la fidélité de son mari n'avait guère été parfaite et l'entente dans le couple quelque peu amoindrie par ces incartades.

« Eh bien, mon cher, vous abandonnez donc la pauvre veuve que je suis devenue ? »

Après la messe rouge

« Disons que le décès de votre mari dissout de fait notre association et que je vous rends donc la pleine jouissance de votre bien. »

« Le loyer qui était versé, toujours à l'heure, me manquera sans doute moins que votre agréable présence. Vous comprendrez donc que je regrette votre décision, même si je la comprends. »

« Vu l'emplacement, je ne doute pas que vous trouverez sous peu un autre locataire, ravi de se glisser dans les murs qui virent la gloire de votre défunt mari. »

Mettant fin, par un soupir, à cet échange d'amabilités où l'hypocrisie se sentait sans doute un peu trop, la veuve demanda à son ancien locataire de l'accompagner. Une pile de documents restait sur le bureau.

« Madame, je suis surpris que vous ayez pris l'initiative d'ouvrir le coffre... »

« Je le faisais souvent pour aider mon mari qui avait de plus en plus souvent du mal à marcher. C'est là tout ce qui restait. J'ai laissé le coffre ouvert, comme vous le voyez. »

Pour ne pas vexer davantage la veuve, Jacques Le Chesnoy se contenta de jeter discrètement un regard rapide dans le coffre. Il n'y vit rien. Il s'empara donc de ce que la veuve avait rassemblé à son attention et rangea les documents dans sa sacoche. Une grosse enveloppe, en bas de la pile, attira son attention mais il s'agissait de faire vite.

Après la messe rouge

« Je me suis contentée de sortir les documents sans même y jeter un bref regard » indiqua la veuve. Elle compléta : « ce qui est dessus était au-dessus, ce qui est dessous était au-dessous. »

« Merci, Madame. Et je vous renouvelle donc mes sincères condoléances. »

« Je vous en remercie. J'espère que ce ne sont pas des adieux. Je vous apprécie beaucoup, cher maître. Et je tiens également à vous remercier d'avoir, vous au moins, fait l'effort de vous déplacer pour un dernier hommage à mon défunt mari. »

« C'était bien naturel, Madame. Et maintenant, si vous le permettez, je vais vous laisser traiter les affaires qui doivent, sans doute, largement vous occuper. »

« En effet. »

Ils se saluèrent. Dès que le majordome lui eut rapporté ses affaires, Jacques Le Chesnoy se retira. Il retourna donc chez lui, lesté de quelques kilogrammes de documents, les derniers qui lui restaient à récupérer.

Il ne remonta pas à l'étage où il vivait, se contentant d'entrer dans le local qu'il s'était aménagé au rez-de-chaussée, avec un accès par la cour de l'immeuble. Sur place, son secrétaire le salua et il lui répondit aimablement. Après des échanges d'une banalité affligeante, basés notamment sur le récit de l'inhumation du matin, Jacques Le Chesnoy entra dans son bureau.

Après la messe rouge

Il posa la sacoche à côté du coffre qu'il ouvrit. Puis il commença à prendre les pochettes de document les unes après les autres, jetant un regard sur les mentions expliquant le sujet de chacune. Rien ne sembla d'une réelle importance. Il espéra que la veuve n'avait pas subtilisé de dossier.

Enfin arriva le tour de l'étrange enveloppe. Celle-ci était épaisse et grande, semblant contenir un épais document. L'encre du texte explicatif commençait à s'atténuer. Mais il était juste mentionné un « Dépôt dont l'ouverture ne doit pas être réalisé avant le 1^{er} janvier 1848 ». Depuis dix-sept années, deux ans avant que Jacques Le Chesnoy ne s'associât avec Aymeric Le Montoir de Mammès, cette enveloppe aurait donc dû être ouverte. Sans doute avait-elle été oubliée dans le fond du coffre.

Jacques Le Chesnoy haussa les épaules. Il se releva et s'empara d'un coupe-papier sur son bureau. L'enveloppe était close par un filin de coton transformant celle-ci en une sorte de rôti. Le nœud était, lui, noyé dans la cire qui portait le sceau d'Aymeric Le Montoir de Mammès.

L'avocat vivant rompit les scellés posés par l'avocat mort. L'enveloppe contenait quelques feuillets de l'écriture du défunt et une nouvelle enveloppe close par un autre sceau sur le rabat.

Après la messe rouge

Dits du jeudi 11 septembre 1817

Jacques Le Chesnoy se mit à lire les feuillets couverts de la belle écriture de son défunt associé.

Jeudi 11 septembre 1817, à Paris.

Je, soussigné Aymeric Le Montoir de Mammès, avocat auprès des cours criminelles et civiles, né le 14 mai 1790 en exil loin de la Terre de France alors livrée aux barbares qui devinrent ensuite d'abominables régicides, dois relater ce qui s'est déroulé en ce mercredi 10 septembre 1817.

Je suis pourtant habitué, par mon métier autant que par les circonstances que je connus durant ma vie depuis ma naissance, à connaître bien des faits étranges ou dérangeants. Ce qui s'est déroulé hier me semble cependant bien extraordinaire.

J'ai fait serment à mon client de respecter sa volonté. Mon honneur professionnel m'oblige, quelques puissent être mes sentiments envers cette crapule qui se vendit à l'ogre corse et fut puni faute de se repentir et même d'admettre une certaine nécessaire discrétion au sujet de ses péchés.

J'ai été requis pour assurer la défense de Charles-Henri Miriel de Verneuil. Accusé d'assassinat, il ne nia nullement. Bien au contraire, il s'enorgueillit de la mort

Après la messe rouge

qu'il avait donné à un homme irréprochable, le Vicomte Philippe Fontaine de Rouillon.

Le vicomte, resté fidèle à son roi et à sa foi, était colonel dans les grenadiers, en garnison à l'École Militaire de Paris. Selon les aveux de l'accusé, le malheureux Philippe Fontaine de Rouillon se serait moqué de l'ogre corse et de ceux qui avaient vendu leur âme à ce diable parmi les diables.

Le 18 juin 1815 est tristement célébré par les partisans de l'ogre corse puisque c'est sa défaite finale, au Mont Saint-Jean. Ce serait à la date du deuxième anniversaire de la victoire des Alliés que Philippe Fontaine de Rouillon aurait proféré ses moqueries. Et, aussitôt, en ce 18 juin 1817, Philippe Fontaine de Rouillon aurait été odieusement et lâchement poignardé par l'accusé, Charles-Henri Miriel de Verneuil. Il fut arrêté sur place, ne cherchant pas même à fuir.

Je remplis mes devoirs au mieux durant le procès. L'accusé ne m'aida guère par son attitude, arrogante et insolente, frisant bien des fois le crime de lèse-majesté. Le Procureur du Roi vint d'ailleurs me voir après le procès pour me consoler de l'issue inéluctable et me féliciter de mon acharnement à défendre l'indéfendable sans quitter le chemin de l'honneur et de la probité.

Bref, l'accusé fut condamné à mort.

L'une des dernières réformes portées par le bon roi Louis XVI, dont l'humanité signa la perte, fut le

Après la messe rouge

changement des manières de mettre à mort les condamnés. Cette évolution, inspirée par la bonté que doit manifester tout bon souverain à l'égard de ses sujets, même les criminels les plus endurcis, ne fut pas remise en cause lors du retour des Bourbon sur le trône de France.

J'écrivis à Sa Majesté pour obtenir la grâce du condamné. C'était là une demande ordinaire que tout avocat se devait de faire. Pour l'appuyer, j'eus du mal à trouver des arguments mais, tout de même, l'accusé fut un chirurgien militaire et un anatomiste de qualité, ce que son crime ne peut effacer totalement.

J'ignorais alors que Charles-Henri Miriel de Verneuil avait, lui, écrit au Souverain pour rejeter par avance toute grâce et réclamer qu'il soit exécuté au plus vite. Bien entendu, Sa Majesté rejeta donc la grâce que j'avais demandée.

La veille du jour fixé pour l'exécution, je vins m'entretenir une dernière fois avec le condamné. Il me remit alors l'enveloppe jointe à la présente, scellée avec son sceau apporté par sa femme. Il me fit jurer sur ma foi de respecter sa volonté de ne pas ouvrir l'enveloppe avant le 1^{er} janvier suivant le trentième anniversaire de sa mort.

Il aurait préféré remettre ce document à sa femme mais celle-ci, à la demande du condamné, avait quitté Paris pour une destination qu'il ne pouvait, bien entendu, pas me révéler. En d'autres temps, notamment

Après la messe rouge

ceux de la Grande Terreur, de telles précautions auraient été de la prudence la plus élémentaire. Je lui fis remarquer que la justice du Roi ne poursuivait ni les épouses ni les ascendants ou descendants des criminels. Il ne me répondit pas vraiment et se contenta de me réclamer de nouveau de prêter le serment demandé.

Je me doutais que ce document mentionnait des éléments qui pourraient incriminer d'autres personnes. La prescription frapperait alors les faits. Mais le coupable allait périr. Ses complices étaient sans doute loin. Alors je prêtai le serment demandé.

Je vais déposer le dossier tout en bas de mon coffre avec la ferme intention d'oublier tout cela. J'espère ne pas commettre, ainsi, de crime ou de permettre à des criminels d'échapper à la justice. Mais, quoiqu'il arrive, la justice divine finit toujours par rattraper les pêcheurs.

Certes, une telle demande d'un condamné est rare. Je n'ai jamais entendu parler d'un cas similaire. Il arrive, par contre, qu'un condamné livre des aveux circonstanciés juste avant son exécution, surtout pour obtenir un sursis ou une grâce voire se venger de complices l'ayant abandonné.

Pendant, même si le début de mon témoignage est déjà extraordinaire, ce n'est pas ce qui m'a le plus surpris en ce terrible jour. Même si je suis avocat et par conséquent confronté à des criminels qui, pour un certain nombre, subiront le châtement suprême tandis

Après la messe rouge

que d'autres passeront le reste de leurs jours dans un baignoire quelconque, il y a des traditions. La confrérie des bourreaux respecte toujours des règles et veille au respect dû aux morts, même les pires criminels.

En ce mercredi 10 septembre 1817, le condamné prit place normalement dans la charrette à la prison de Bicêtre. Puis celle-ci s'ébranla en direction de Paris, vers le lieu prévu pour l'exécution. Les gardes à cheval accompagnaient comme toujours la charrette.

Pour ma part, je suivais à cheval. En effet, seul l'aumônier de la prison était autorisé à monter dans la charrette du condamné, en plus des gardiens et des aides du bourreau. Quand il m'aperçut, Charles-Henri Miriel de Verneuil me salua d'un signe de tête en souriant.

Je fus surpris de son calme apparent. Il semblait accepter parfaitement son sort et savoir qu'il était amplement mérité. Cependant, il n'est pas rare qu'un condamné montre ainsi la plus grande fermeté et le courage le plus absolu jusqu'à apercevoir l'ombre sinistre de la guillotine, surtout si le soleil fait briller le couperet. Certains, alors, renoncent à toute dignité, hurlant et pleurant. Enfin, la charrette arriva jusqu'à la barrière où les têtes tombaient. Les aides du bourreau firent descendre le condamné puis lui firent gravir les quelques marches nécessaires pour rejoindre l'engin qui lui donnerait la mort.

Mais c'est là qu'il y eut une grande surprise. En principe, les condamnés sont prestement poussés et liés

Après la messe rouge

sur la planche que les aides du bourreau font basculer. Le couperet tombe et l'affaire est ainsi terminée en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Dans l'affaire Charles-Henri Miriel de Verneuil, cela ne se passa pas ainsi. Le condamné s'arrêta en haut des marches et, toujours maintenu par les aides du bourreau, nul ne chercha à le précipiter vers la guillotine. Le condamné s'adressa à la foule. Je retranscris de mémoire, n'ayant pas songé à prendre de quoi noter.

« Citoyennes, citoyens, ne soyez pas surpris de ce que vous verrez. Le bourreau et ses aides ont accédé à mes demandes et je les en remercie de nouveau. Je tiens à assumer mon sort et à affronter la mort avec dignité. Je dois payer mes crimes. »

Je suis certain qu'il employa le pluriel.

Les aides du bourreau aidèrent alors le condamné à faire le tour de l'engin de mort. Charles-Henri Miriel de Verneuil regarda la guillotine de haut en bas et de bas en haut sous tous les angles. La foule murmurait : on n'avait jamais vu cela.

Puis le condamné fut lié sur la planche mais sur le dos. Il y eut un cri d'effroi collectif dans la foule.

Lorsque la planche bascula, le condamné regardait donc le couperet. Sans trembler, il le vit chuter et je jurerais qu'il n'a pas fermé les yeux un seul instant.

Après la messe rouge

Intermède : vendredi 24 février 1865

Jacques Le Chesnoy reposa les feuillets. Il se demanda un bref instant s'il venait vraiment de lire cela. Mais, de toute évidence, le texte était bien devant ses yeux. Il le parcourut de nouveau rapidement pour retrouver tel ou tel passage. Il ne pouvait avoir aucun doute : le texte qu'il avait lu était bien réel.

Il avait eu, au cours de sa carrière, à assister à de nombreuses exécutions. Que les condamnés soient ses clients ou ceux de confrères qu'il convenait de soutenir, le rituel était presque immuable, même s'il avait un peu changé au fil des ans, par décision politique. Ainsi, la guillotine, désormais, était posée sur le sol, près de la prison de la Grande Roquette où les condamnés étaient enfermés. Il n'y avait donc plus nécessité d'organiser cette chevauchée sinistre entre Bicêtre et un échafaud situé aux limites de Paris.

Jamais il n'avait entendu parler d'une affaire où le condamné aurait ainsi demandé à faire le tour de la guillotine avant d'être exécuté en regardant le couperet. Sans doute le bourreau fut-il sermonné ensuite par le Procureur du Roi. Et, sans doute, aussi, fit-on en sorte que tel spectacle n'eut plus jamais lieu.

Malgré tout, le nom de Charles-Henri Miriel de Verneuil ne lui était pas inconnu. Il faudrait qu'il

Après la messe rouge

recherche pourquoi. Mais il était encore sous le choc et ne se sentait pas à cet instant en mesure de mener une réelle réflexion.

Il regarda l'enveloppe portant, cette fois le sceau de Charles-Henri Miriel de Verneuil pour la clore. Les prisonniers de quelque qualité pouvait, à cette époque, jouir de privilèges tels que de l'encre, du papier et même recevoir de la cire et un sceau par un visiteur. Qui avait remis tout cela à Charles-Henri Miriel de Verneuil ? Sans doute sa femme, avant de partir pour quelque destination lointaine.

Mais pourquoi connaissait-il ce nom ?

L'avocat soupesa l'enveloppe. Son associé était mort. L'enveloppe était close depuis bien plus que les trente ans requis par son serment. Et la curiosité était très forte.

Jacques Le Chesnoy se leva et alla prévenir qu'il ne fallait pas le déranger sauf si la maison brûlait ou désastre similaire. Puis il s'installa dans son fauteuil pour regarder l'enveloppe. Il fallait qu'il le fasse.

Il s'empara d'un coupe-papier et brisa le sceau resté inviolé depuis près d'un demi-siècle.

Et il se mit à lire les feuillets, les uns après les autres.

Après la messe rouge

Mardi 9 septembre 1817

Je me nomme Charles-Henri Miriel de Verneuil. Dans quelques heures, demain à l'aube, je vais mourir. Je vais remettre d'ici quelques instants ma confession, écrite ces derniers jours dans les feuillets joints, à mon avocat, Maître Aymeric Le Montoir de Mammès. Je le presserai de me jurer sur sa foi et son roi de ne pas ouvrir l'enveloppe avant une trentaine d'années.

Même s'il est royaliste, partisan des Bourbon rentrés en France par la volonté des tyrans de l'Europe entière, je le pense suffisamment honnête pour respecter ma volonté. Il m'a honnêtement défendu, même s'il ne m'a pas caché son dégoût pour le citoyen que je suis et reste, partisan de Sa Majesté Impériale.

Pour Maître Aymeric Le Montoir de Mammès comme pour la justice du Roi, il doit n'y avoir qu'une seule vérité. J'ai tué le Vicomte Philippe Fontaine de Rouillon car celui-ci s'était moqué des soldats de l'Empereur, notamment mon gendre qui a survécu au désastre du Mont Saint-Jean, près de Waterloo.

Le Vicomte Philippe Fontaine de Rouillon a bien été tué. Mais pas pour ce motif. Il ignorait tout de mes sentiments politiques. Et nous n'avons jamais abordé le sujet de l'Empereur ensemble.

Après la messe rouge

Depuis longtemps, je sais qu'il faudra que je paye mes crimes. Ils me torturent depuis tant d'années ! Je me présenterai devant Notre Seigneur avec repentir.

Pourtant, je pourrai expliquer pourquoi j'ai commis ces crimes. Je pourrai les justifier. Suis-je vraiment un assassin ? Oui. Je ne peux le nier. J'ai tué.

Mais, précisément, je n'ai pas tué le Vicomte Philippe Fontaine de Rouillon. J'aurais dû.

Quand j'ai appris qu'il était en garnison à Paris, que je l'ai revu, il ne m'a pas reconnu, pour autant que je sache. Mais mon intention était de révéler ce qui s'était passé trente ans plus tôt.

Je voulais attendre quelques mois, être certain qu'il y aurait prescription. Et puis j'aurais pris le temps d'écrire ma confession, de meilleure manière que dans cette geôle, avec la précipitation de celui qui connaît la date de sa mort.

Malheureusement, cela ne fut pas possible. On ne peut pas toujours réaliser les meilleurs plans.

Il est vrai que si mes crimes étaient absous par le temps, il en était de même pour les siens. Quelles conséquences auraient eu mes révélations ? La perte de son honneur, tout au plus. Peut-être aurait-il dû s'exiler, renoncer à ses charges.

Mais voilà, il est temps de fermer l'enveloppe.

Après la messe rouge

Avant mes crimes

Avant de vous parler de la raison même de ma confession, de mes crimes, il convient que je vous explique qui je suis. Mes crimes n'ont pas été commis en dehors d'un contexte et de motivations.

Je me nomme Charles-Henri Miriel de Verneuil. Je suis né en 1760.

La suite est disponible sur
<http://www.pierrebehel.com>